

APPEL À CONTRIBUTIONS PRÉVENTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Contexte de l'appel à contributions :

Pour lutter contre le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources naturelles, il faut se doter d'un nouveau modèle économique permettant de produire et de consommer biens et services de manière durable, en limitant le gaspillage des ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la France s'est fixé des objectifs ambitieux pour engager la transition vers une économie circulaire. La Feuille de route économie circulaire publiée le 23 avril 2018 a proposé de passer à l'action en présentant des mesures concrètes afin d'atteindre ces objectifs. Désormais la démarche est cadrée par la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Cette démarche concerne tous les acteurs économiques : consommateurs, entreprises et collectivités, et les enjeux qu'elle recouvre sont à la fois environnementaux, économiques, commerciaux mais aussi sociaux et éducatifs.

Liste non exhaustive des sujets recherchés :

- Projets et/ou initiatives liés à l'économie circulaire : approvisionnement durable, éco-conception des produits, écologie industrielle et territoriale, économie de fonctionnalité, allongement de la durée d'usage, réparabilité, recyclage de déchets de chantier, réemploi, etc... ;
- Développement de nouvelles filières de valorisation, de tri et collecte à la source, en particulier des biodéchets pour assurer leur valorisation effective ;
- Procédés innovants et efficaces sur le traitement et la valorisation matière ou énergétique des déchets (compostage, épandage, méthanisation, déchets recyclés issus du bâtiment et du génie civil, incinération, ...) ;
- Réduction des émissions de GES provenant des différentes phases de l'élimination des déchets : collecte et transport, recyclage et valorisation, traitement et élimination finale.
- Expériences ou retours terrains sur les questions de déchets et d'environnement.

Mots-clés :

Déchets, tri, collecte, traitement, recyclage, valorisation, réemploi, énergie, GES

Soumission :

Les articles à paraître dans la revue scientifique et technique *TSM* sont soumis à l'approbation du comité de lecture de la revue et ne doivent pas présenter un caractère publicitaire ou pseudo-publicitaire.

Le comité de lecture est un organe décisionnel, chargé de donner un avis à caractère scientifique et technique sur les articles soumis avant publication dans *TSM*, qui doivent répondre aux guides des auteurs et au présent appel à contributions.

Les différents documents dédiés aux auteurs sont disponibles sur le site Internet de TSM et les articles devront être soumis en ligne : astee-tsm.fr/pour-les-auteurs/soumettre-un-article/.

Pour toutes autres demandes, merci d'envoyer un courriel à redaction.tsm@astee.org.

Date limite : 02/01/2024